RÈGLEMENT

TOMBOLA DE NOËL 2026

Tirage au sort : dimanche 20 décembre 2026

Article 1 – Organisateur et objet

Le Studio 14 organise une tombola de Noël dans le cadre de ses festivités de fin d'année.

Les bénéfices de cette tombola seront affectés au financement d'un projet culturel organisé à l'occasion des 10 ans du Studio 14 : la création d'une grande comédie musicale, sur audition. La collecte contribuera notamment aux dépenses liées à la communication, à la scénographie, aux décors et aux costumes.

Article 2 – Nombre de tickets et tarifs

La tombola met en vente un maximum de 1 000 tickets, numérotés de 1 à 1 000.

Les tarifs sont les suivants :

- 1 ticket : 2 €
- 10 tickets : 15 €

Les tickets seront disponibles uniquement en version papier, auprès des professeurs et des membres de l'équipe du Studio 14.

Chaque participation donnera lieu à l'attribution d'un ticket papier physique numéroté.

Tous les tickets papier vendus seront réunis dans une seule et même urne.

Article 3 – Numérotation et participation

Les tickets papier seront distribués par les professeurs et les membres de l'équipe du Studio 14.

- Chaque ticket vendu sera numéroté et remis à son acheteur. Le numéro du ticket correspondra à une participation au tirage au sort.
- Les tickets vendus seront déposés dans l'urne de la tombola. Les tickets invendus ne participeront pas au tirage au sort.

Article 4 – Lots mis en jeu

Les lots prévus pour cette édition sont les suivants :

- 12 Starter Packs Studio 14, comprenant chacun un sac, une gourde et une casquette.
- 2 cours individuels de chant avec Florence, attribués à deux gagnants différents.
- 10 places pour un spectacle du Studio 14, au choix, à raison d'une place par gagnant, selon les disponibilités.
- 2 pulls de la nouvelle collection textile, à raison d'un pull par gagnant.
- 2 places pour la comédie musicale Le Roi Soleil, attribuées à un seul gagnant.

La tombola comporte ainsi 27 lots ou dotations individuelles, le lot du Roi Soleil étant constitué de deux places attribuées ensemble à une même personne.

Article 5 – Date et déroulement du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 20 décembre 2026, à l'occasion du goûter de Noël du Studio 14. Une inscription sera nécessaire pour participer au goûter. L'ouverture des inscriptions sera communiquée ultérieurement.

Tous les numéros effectivement vendus seront réunis dans une même urne. Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Article 6 – Information des gagnants et remise des lots

Les gagnants seront annoncés lors de l'événement ou contactés par le Studio 14 à partir des coordonnées communiquées lors de l'achat.

Les modalités et le délai de remise des lots seront précisés directement aux gagnants. Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur en argent.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation à la tombola implique l'acceptation du présent règlement.

Pour toute question concernant la tombola ou la remise des lots, les participants peuvent s'adresser à l'équipe du Studio 14.

Merci pour votre participation et votre soutien au projet des 10 ans du Studio 14.